

Image not found or type unknown



Preavis lors d'une construction d'une maison

Par **pasquoil**, le **13/04/2012 à 21:05**

Bonjour, tout le monde voici ma question je suis actuellement en location depuis 3 annéernje fait construire une maison ma question quelle et la durer du préavis que je doit donner a mon propriétaire sur mon bail il me demande 3 mois es ce que je doit lui dire 3 mois a l'avance en accuser de réception bien entendu merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **13/04/2012 à 23:19**

Bonjour, et bien oui votre préavis débutera à partir de la date de réception de votre LRAR. Faites attention les livraison de maisons neuves peuvent être retardées, prenez vos précautions pour ne pas vous retrouver sans logement, cordialement